

Combleusiennes, Combleusiens,

C'est le bon moment pour faire ses premiers pas au jardin ! Le changement d'heure opéré au cours du week-end pascal va maintenant nous offrir des soirées nous permettant de profiter pleinement du printemps. D'ailleurs, la « guinguette de l'écluse », si appréciée de tous, vient de réouvrir : bonne nouvelle et belle occasion de nous y retrouver, en fin de semaine, autour d'un verre et d'une planche. Autre belle opportunité de rencontres : Bénédicte nous a concocté une superbe exposition « Nature : de Terre et d'Air » du 13 au 21 avril prochains, en la maison commune.

Se profilent aussi les élections européennes du 8 juin prochain : le contexte international nous prouve combien nous avons besoin d'une Europe unie et forte : nous savons pouvoir compter sur votre engagement lors de ces grandes échéances.

L'équipe municipale demeure à votre disposition et souhaite pouvoir vous rencontrer très bientôt.

Prenez bien soin de vous et des vôtres. Bien cordialement

Pour l'équipe municipale, le maire Francis Triquet

## C'est le bon moment pour piéger les frelons asiatiques

Le début du printemps est le meilleur moment pour piéger les frelons asiatiques. Une reine équivaut à un nid et donc 5 000 frelons : les attraper maintenant c'est éviter qu'elles continuent à pondre jusqu'à l'été. Un nid qui n'est pas détruit l'hiver, c'est entre 3 et 5 nids reconduits au printemps.

Les caractéristiques des frelons asiatiques sont :

- Une tête noire avec face jaune orangé
- Un thorax entièrement noir
- Un dessus de l'abdomen noir avec 3 bandes jaunes
- Des pattes noires avec des « chaussettes » jaunes.



### Comment fabriquer un piège à frelons asiatiques « fait maison »



Prendre une bouteille en plastique vide. La couper au tiers supérieur puis retourner la partie haute qui sera placée à l'envers pour faire un entonnoir. Pour permettre aux petits insectes non ciblés de s'échapper, faire des petits trous d'environ 5 mm. Au fond de la bouteille verser un verre de bière brune, un verre de vin blanc (qui repousse les abeilles), un peu de sirop de cassis.

Ce piège peut être suspendu à un arbre de préférence au soleil et protégé du vent, à une hauteur de 1,50 à 2 mètres. Il peut aussi être mis sur un balcon. Pour éviter que l'eau de pluie vienne diluer l'appât, un élément circulaire (CD, assiette en carton...) peut être inséré dans le système d'attache.

## La collecte des déchets verts

Pour les personnes à mobilité réduite ou âgées de plus de 75 ans résidant en habitat individuel et sans possibilité de se déplacer en Végé'tri, un service de collecte des déchets verts est proposé de juin à novembre. Les personnes souhaitant bénéficier de ce service peuvent remplir une demande en ligne, ou s'inscrire auprès de leur mairie - Attention **fin des inscriptions le 2 août 2024** -.

Pour cela, il leur suffit de fournir un justificatif de domicile établi au nom du bénéficiaire du service, une pièce d'identité et, le cas échéant, une carte d'invalidité.

Il est alors possible, en fonction d'un calendrier établi, de déposer devant son domicile des sacs fournis par Orléans Métropole contenant des tontes de pelouses, feuilles mortes, fleurs, plantes et résidus de taille, ainsi que des fagots de branchages d'une longueur maximale d'un mètre et n'excédant pas 15 kg.

## La collecte des encombrants

Le service de collecte "porte à porte" a été réouvert à tous les particuliers du territoire métropolitain. Il est possible d'en bénéficier gratuitement une fois par an par usager.

Canapés, armoires, réfrigérateurs, sommiers, matelas... tous les objets de taille, volume ou poids importants et ne pouvant entrer dans le coffre d'un véhicule peuvent être comptabilisés. Vous pourrez donner jusqu'à 3 objets volumineux par collecte.

Tout se passe sur le site Internet d'Orléans Métropole. En quelques clics, vous pourrez choisir le créneau qui vous convient.

Ce service est gratuit, quel que soit le nombre d'objets donnés (3 maximum) et l'inscription préalable est obligatoire sur le site Internet d'Orléans Métropole : [www.orleans-metropole.fr/collecte-des-encombrants.fr](http://www.orleans-metropole.fr/collecte-des-encombrants.fr)

## Exposition d'artistes

Dans le cadre des manifestations régulièrement organisées par l'équipe municipale, Christine Loiseau, céramiste et sculpteur et Sophie Hacquart, peintre exposeront leurs œuvres dans la salle du conseil de la mairie **du 13 au 21 avril 2024**. Le vernissage de l'exposition aura lieu le samedi 13 avril à 11h30.

Pour clôturer cette manifestation, un concert donné par le groupe « Zéphir » agrémentera votre **dimanche 21 avril après-midi à partir de 16h30**. Clarinette et accordéon sont au programme pour une musique plutôt jazzy.

## Les élections européennes

Elles auront lieu le **dimanche 8 juin 2024**

Les dates limites d'inscription sur les listes électorales sont les suivantes :

- **01 mai** pour les inscriptions sur la plateforme [Service-public.fr](http://Service-public.fr)
- **03 mai** pour les inscriptions papier avec le formulaire dédié : Cerfa 12669\*02

## Réglementation relative au vol de drone

Par principe, un aéronef ne peut circuler que s'il est immatriculé. Toutefois, les drones inférieurs à 25 kilogrammes ne sont pas soumis à immatriculation puisqu'ils circulent sans personne à bord et qu'ils sont commandés par un « télépilote ».

La loi précise qu'il n'est pas possible de faire voler un drone au-dessus d'une zone du territoire français en violation d'une interdiction pour des raisons d'ordre militaire ou de sécurité publique (aéroports, centrales nucléaires...).

Il est interdit de filmer ou photographier des personnes sans leur autorisation, même au moyen d'un drone, au risque de porter atteinte à leur vie privée.

Pour tout survol d'une zone peuplée, une déclaration doit être adressée par courriel à la préfecture avec un préavis de 5 jours ouvrables



Papier recyclé

Mairie – 59 rue du Cas Rouge – 45800 Combleux

02.38.55.11.13

Courriel : [mairie.combleux@mairie-combleux.fr](mailto:mairie.combleux@mairie-combleux.fr)

Site : [mairie-combleux.fr](http://mairie-combleux.fr)

Application : myMairie